

Département du JURA

Commune de PLAINOISEAU

Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique - Zones urbaines

Echelle 1/5000e

Vu pour rester annexé à la délibération du conseil municipal en date du :

Le Maire,
M. Daniel BONDIER

GIE HOLEA - Atelier d'Urbanisme

Lieu dit du Riedweg links 67170 BRUMATH

Légende

Limite de zone

Emplacement réservé

Zone à caractère humide et protégée au titre de l'art. L151-23 du code de l'urbanisme

Trame réglementaire - Centre ancien

Recul de 75 mètres par rapport à l'axe de la RD 1083 au titre de l'art. L111-6 du code de l'urbanisme

Périmètre des secteurs affectés par le bruit (250 mètres de part et d'autre de la RD 1083)

Elément remarquable du patrimoine bâti

Elément remarquable du patrimoine bâti - linéaire

Certains secteurs sont concernés par un risque géologique. Cf. atlas des risques géologiques du Jura en annexe

